



**SO
WA
ER**

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2022



Après deux années difficiles pour le secteur aéroportuaire faisant suite à la pandémie mondiale, l'année 2022 fut celle du redémarrage des activités. Les résultats sont globalement positifs tant à l'aéroport de Charleroi, qui est revenu quasiment aux flux constatés en 2019, qu'à l'aéroport de Liège où l'on observe une légère diminution après deux années exceptionnelles en matière de croissance.

L'année 2022 fut une année charnière pour la SOWAER. D'une part, le Conseil d'administration a été fondamentalement renouvelé avec à la clé des répercussions notables sur les organes de gestion et la vie de l'entreprise. D'autre part, le Gouvernement nous a fait l'honneur de renouveler sa confiance avec la signature, le 14 juillet 2022, de notre nouveau Contrat de gestion 2022-2027. Ce nouveau programme donne des perspectives ambitieuses pour l'ensemble de l'équipe. Le développement durable apparaît dorénavant en Lettres d'Or au sein de toutes nos missions et actions. Il s'agit d'un tournant fondamental dans l'histoire de l'entreprise.

Cette durabilité s'est illustrée dans nos actions phares de 2022 : accompagnement de l'équipe de Liège Airport au sujet du renouvellement du permis

d'environnement, adoption en avril 2022 de notre plan stratégique de développement durable, finalisation des projets-pilotes de rénovation énergétique, concrétisation des chantiers de dépollution des anciens sites militaires à Bierset, lancement d'une collaboration avec RESA et ORES au sujet des énergies renouvelables et du stockage d'énergie, convention avec l'ISSEP relative au monitoring de la qualité de l'air...

Les tendances de l'année 2022 sont assez claires en matière de mesures d'accompagnement. D'une part, à Liège, l'explosion des plaintes de riverains et l'inquiétude de nombreuses communes voisines ont illustré les évolutions de la flotte fréquentant l'aéroport et les défis qui y sont liés. D'autre part, à Charleroi, le redémarrage des activités au niveau pré-COVID a de nouveau engendré des inquiétudes notamment au niveau des arrivées des avions basés en soirée. Tous ces signaux ont été appréhendés dans la gestion quotidienne des plaintes mais également dans les différents cénacles de concertation. L'adoption de la 5^{ème} révision des PEB et la rectification des PDLT par le Gouvernement ont été et seront des éléments clés pour nos missions environnementales.

L'année 2022 a également été marquée par la guerre en Ukraine. Outre les impacts directs et indirects sur le trafic aérien en Europe, cette crise a d'indéniables répercussions sur nos métiers notamment en matière de gestion des chantiers (explosion des prix des matières premières...). Cet événement nous a également permis de nouer des contacts étroits avec les autorités en vue d'accueillir au sein de nos logements certaines familles de réfugiés.

Malgré le contexte compliqué de crise énergétique avec les répercussions socio-économiques et les incertitudes conséquentes, les perspectives et les ambitions pour la SOWAER sont encourageantes. En effet, les finances de l'entreprise sont saines, l'équipe est forte avec notamment un nouvel organigramme renforcé sur les métiers, les projets innovants ne manquent pas avec, par exemples, la concrétisation du centre de contrôle des tours digitales à ECOLYS, les terrains économiques viabilisés autour de l'aéroport de Liège...

La durabilité est une tendance inéluctable adoptée depuis quelques années. La SOWAER est de plus en plus consciente et... confiante sur le fait que les lendemains seront bel et bien durables !

Laurent Blanchart
Président du Conseil d'administration

Nicolas Thisquen
Président du Comité de direction

Une stratégie et une vision pour l'avenir des aéroports wallons avec le développement durable comme priorité

Le potentiel de croissance identifié pour les aéroports de Liège et Charleroi et la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable réfléchi et encadré a amené la Wallonie, en 2001, à la constitution de la SOWAER.

Désignée par le Gouvernement wallon comme un outil stratégique, durable et opérationnel, la SOWAER est chargée de gérer et développer durablement les deux infrastructures aéroportuaires afin de permettre aux sociétés de gestion d'affecter leurs moyens humains et financiers à leur développement commercial.

Ces programmes d'investissements s'inscrivent dans une perspective réfléchie de développement des aéroports qui prend bien entendu en considération les potentialités de développement économique, mais également la préservation de la qualité de vie des citoyens avec la mise en œuvre d'un vaste programme de mesures environnementales.

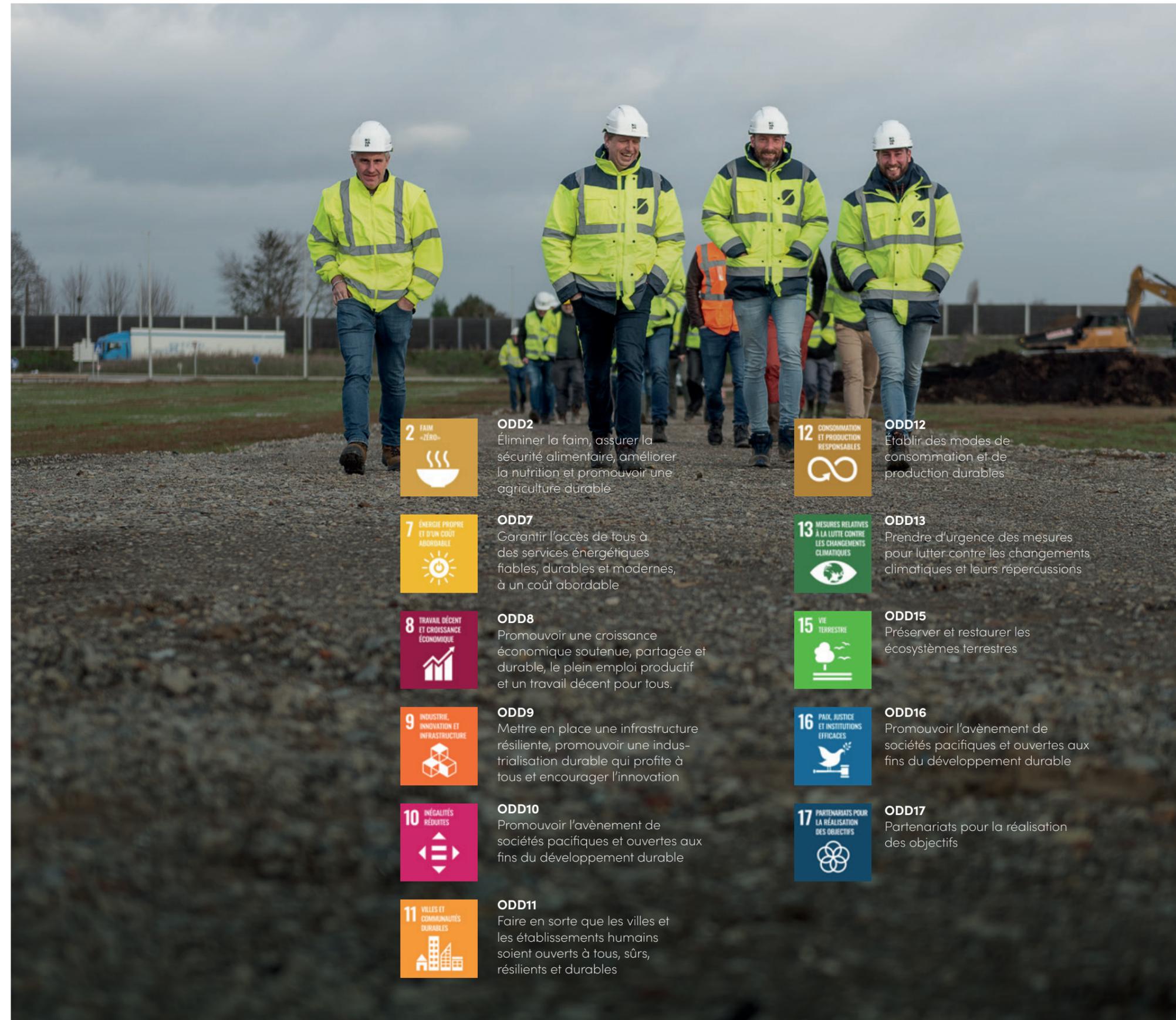
Les nouvelles missions qui ont été inscrites dans notre contrat de gestion 2022-2027 ainsi que notre nouvelle vision : « Être un soutien déterminant et efficient aux aéroports wallons afin de leur permettre de devenir des pôles économiques majeurs dans le respect des principes de durabilité. » nous dicteront notre ligne de conduite pour les 5 années à venir. Elles permettront à la SOWAER d'asseoir de manière pérenne et durable son expertise dans le paysage aéroportuaire.

De même, inscrire le développement durable dans l'ADN de notre entreprise fait partie de nos priorités.

Pour illustrer cette vision, un rapport de développement durable a été rédigé en 2022. Il a mis en exergue les actions déjà réalisées au sein de nos différents domaines d'action.

6 domaines d'actions basés sur les piliers du développement durable et le concept de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ont été identifiés. Ils sont les bases de la Stratégie de développement durable de la SOWAER qui a été intégrée dans le contrat de gestion 2022-2027.

Aujourd'hui, nous tenons à aller plus loin dans cette démarche et fusionner notre rapport d'activité et le rapport de développement durable. Le but est de mettre au cœur de nos activités le développement durable et ses Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, au-delà des mesures d'accompagnement des riverains, la SOWAER entend prolonger son action durable par la mise en place d'une stratégie transversale. La stratégie et la vision que nous voulons construire pour les années à venir aura comme piliers les trois composantes de la durabilité : Environnement, Économie et Social.



2 FAIM «ZÉRO»

ODD2
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

ODD7
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

ODD8
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

ODD9
Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

ODD10
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

ODD11
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ODD12
Établir des modes de consommation et de production durables

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD13
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

15 VIE TERRESTRE

ODD15
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

ODD16
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD17
Partenariats pour la réalisation des objectifs



01

Nos missions

Au travers de notre nouveau contrat de gestion, nous avons redéfini nos missions en 5 pôles intégrant 3 axes transversaux majeurs tels que les retombées économiques, le développement durable dans ses 3 composantes et également l'autonomie financière.

01.1

Le développement des infrastructures aéroportuaires

La SOWAER réalise des investissements d'infrastructures et de gros entretiens permettant le développement de l'activité aéronautique.

Elle dispose d'un droit exclusif pour réaliser ceux-ci. Cela concerne les infrastructures aéronautiques de base des aéroports, comme les pistes, taxiways, postes de stationnement avions, balisages diurnes et nocturnes, sous-stations électriques, dispositifs d'égouttage, de rétention et d'assainissement,

clôtures, ... qui sont mis à disposition des sociétés de gestion, moyennant redevances à acquitter par celles-ci.

A noter que les investissements de la SOWAER n'incluent pas des investissements à caractère purement commercial qui sont portés par les sociétés de gestion. Cependant, la SOWAER, forte de sa capacité financière, peut, à la demande exclusive des sociétés de gestion et dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, réaliser et/ou financer ces investissements, notamment au travers de leasings.

A travers les projets qui ont poursuivi leur avancement ou atteint leur achèvement, les maitres-mots ont été sécurité, sûreté, efficacité et développement durable.



De plus, la SOWAER finance et réalise également des investissements en matière d'aides à la navigation aérienne requis par l'entreprise publique autonome belge chargée du contrôle du trafic, SKEYES.

Enfin, la SOWAER peut financer et réaliser, à la demande du Gouvernement, des investissements en matière de sûreté afin de lutter contre les actes intentionnels et malveillants. Il s'agit d'investissements de nature régaliennne dont le financement public est autorisé par les lignes directrices européennes.

A. A L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Rénovation des installations de balisage et d'éclairage de l'aéroport

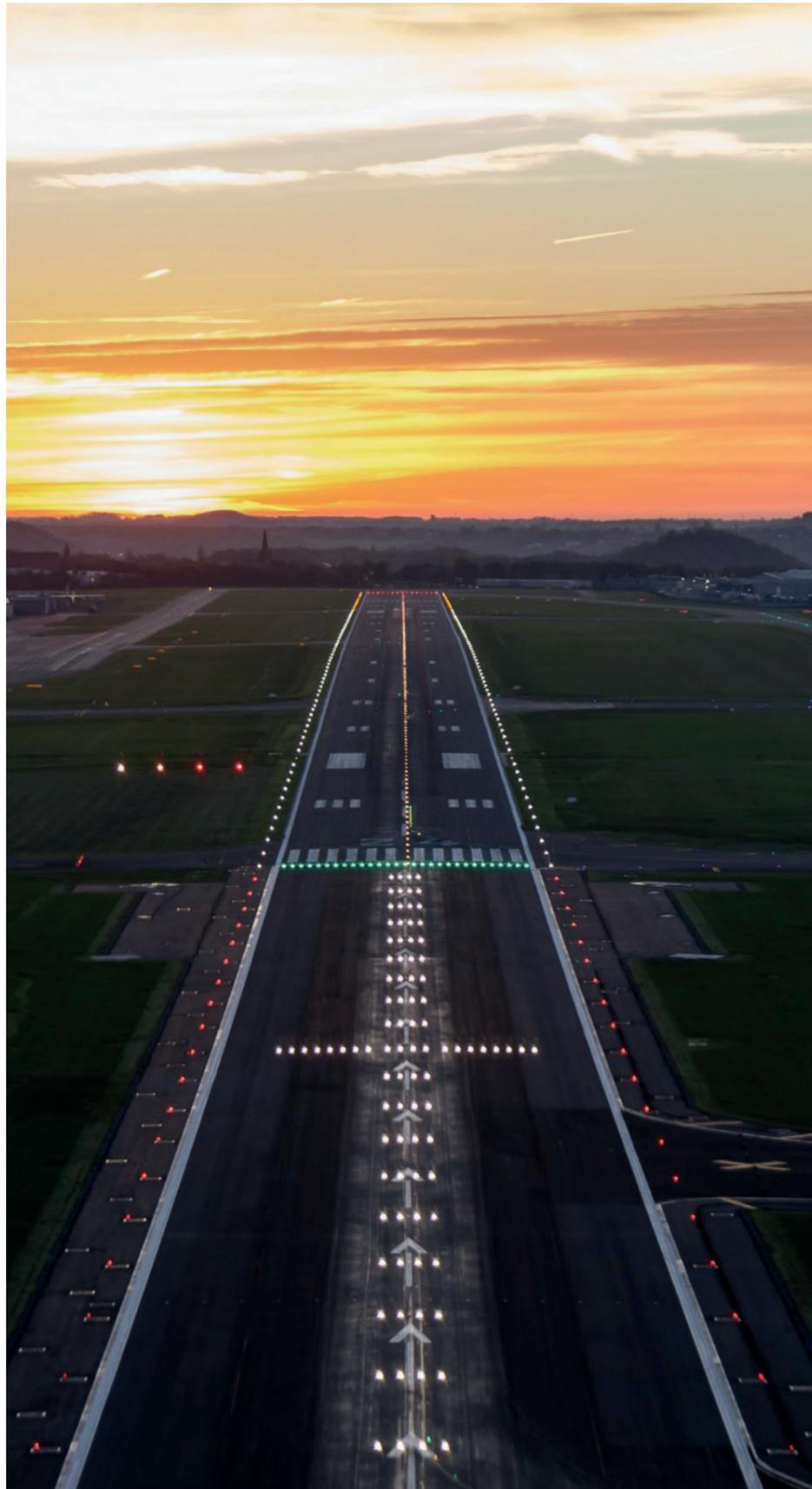
La SOWAER a la délicate tâche de veiller au balisage aéronautique et à l'éclairage des dalles parking avions. Selon l'infrastructure concernée, la durée et l'intensité lumineuse nécessaire à son bon fonctionnement, nos équipes cherchent sans cesse à optimiser les coûts tout en trouvant les solutions adéquates.

Des audits relatifs aux installations de balisage ont conduit à la rénovation et à la fiabilisation des balisages des taxiways Nord, des dalles avions Nord et de la piste de l'aéroport.

Initiés en septembre 2017, la rénovation des installations de balisage du taxiway Nord et de la dalle de stationnement des avions Nord s'est terminée en novembre 2021. En ce qui concerne le balisage de la piste, Les travaux ont débuté le 2 juin 2020 et se sont terminés en avril 2022. L'ensemble de ces travaux ont été phasés afin de garantir 100 % de l'exploitation de l'aéroport.

Résultat

Les travaux pour la rénovation du balisage de la piste actuelle et le remplacement de près de 700 balises lumineuses halogènes par du LED permet un facteur de diminution de consommation d'énergie égale à 3.



Déplacement de la cabine gaz alimentant l'entreprise SONACA

Un poste de détente de gaz alimentant l'entreprise SONACA était implanté historiquement à une distance de la piste de l'aéroport

de Charleroi tel qu'il constituait un obstacle pour celle-ci au regard de la réglementation EASA en matière de sécurité aéronautique. La conception d'un nouveau poste s'imposait. Une nouvelle canalisation gaz entre le nouveau poste de détente et l'entreprise SONACA a été réalisée.

Les travaux ont débuté en mars pour une mise service de la nouvelle cabine de détente gaz le 22 avril 2022.



Rénovation des bâtiment S6 et S7 au Sud

Situés au Sud de l'aéroport, les bâtiments S6 et S7 doivent subir une rénovation importante et notamment le remplacement des toitures en incluant l'amélioration de leur isolation, mais également la rénovation des dispositifs d'HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) et l'entretien des façades.



Le bâtiment S6, ancienne aérogare de l'aéroport de Charleroi, abrite le service électrique de la société de gestion de l'aéroport, le

service de délivrance des badges aéroportuaires du SPW ou encore les installations de la Business Aviation. Le bâtiment S7, quant à

lui abrite, les services des douanes, différentes écoles d'aviation mais également l'antenne du service technique "aéroport" de la SOWAER.

Résultat

Ces travaux permettront d'améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs et participeront à réduire la consommation d'énergie. Ce marché de travaux s'inscrit d'ailleurs dans une démarche plus éco-responsable en introduisant des critères environnementaux liés à l'Échelle de performance CO2, permettant de valoriser les efforts environnementaux effectués par le soumissionnaire. Ces travaux débuteront en janvier 2023.



Remplacement du groupe No-Break de la sous station électrique C2

Dans le cadre du marché de travaux de rénovation du balisage Piste de l'aéroport de Charleroi, un nouveau groupe No-Break pour la sous-station électrique C2 a été mis en service en octobre 2022. Il vient en remplacement de celui fourni et installé en 1997.

Cette sous-station alimente entre autres les installations de la partie

Est de la Piste, les bretelles d'accès à la piste, le Taxiway Sud ainsi que les installations utiles à la navigation aérienne et plus particulièrement dédiés à l'approche (Glide Path, FarField...). En cas de défaillance de l'alimentation normale (réseau

ORES), le groupe de secours no-break garantit la continuité d'alimentation électrique pour l'ensemble des équipements alimentés par la sous-station.

Résultat

Cette installation est d'une importance essentielle dans le cadre de la sécurité aérienne. En effet, en cas de perte d'alimentation électrique de nuit ou par faible visibilité, il doit toujours être possible, pour un avion en phase d'approche, d'atterrir en toute sécurité.



Travaux de réparations des voiries aéroportuaires

Dans le cadre de ses missions d'entretien, la SOWAER est chargée des travaux de réparations de plusieurs voiries de l'aéroport de Charleroi, dont elle est propriétaire. Ce fut le cas, fin novembre 2022, de la voirie d'accès aux installations de SABENA Engineering (anciennement SABCA).

Afin de pérenniser la durée de vie des fondations de cette voirie, le remplacement de l'ancienne couche de roulement a été réalisé sur une épaisseur de 4cm et une surface de 5.000m².

La pose des 480 Tonnes du nouveau revêtement hydrocarboné a été réalisée en 2 jours, sans le moindre impact sur le fonctionnement de l'usine.



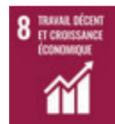
Projet d'un centre de recyclage d'avions

Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, la SOWAER a été désignée par le Gouvernement wallon afin d'initier un projet de centre de démantèlement et de recyclage d'aéronefs sur l'aéroport de Charleroi. Ce centre va permettre le recyclage jusqu'à 90% du poids des avions en fin de vie en réduisant les déchets. Ce processus de recyclage permettra le phasing-out durable des avions les plus polluants.

Concrètement, le projet s'articulera autour de trois objectifs :

- développer une activité de démantèlement d'avions via l'aménagement d'infrastructures ;
- assurer la formation dédiée aux nouveaux processus de recyclage et de démantèlement en vue de favoriser la réinsertion et la réorientation professionnelle dans des zones en reconversion et ;
- développer un versant digital via la création d'une plateforme d'excellence industrielle, technologique et scientifique centrée sur le recyclage d'avions.

Suite à un appel à projets lancé début 2022, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SOWAER, a désigné le consortium Sabena Engineering - Sabena Aerospace Engineering - SABCA - Groupe Comet ce 7 juillet 2022 pour mener à bien ce projet à la pointe de la transition écologique et de l'économie circulaire. Il a également mandaté la SOWAER afin de poursuivre les négociations en vue de finaliser la convention de concession et mener à bien cet important dossier.



B. A L'AÉROPORT DE LIÈGE

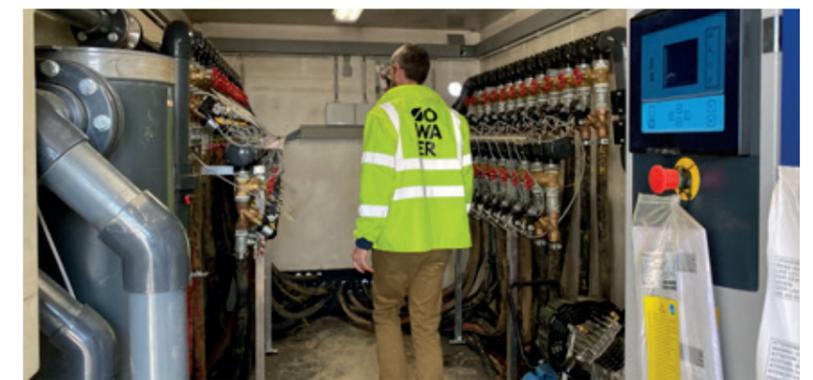
Assainissement d'anciens sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires

Historiquement, l'aéroport de Liège est un ancien aérodrome militaire. Dans ce cadre, la Défense disposait de plusieurs sites de stockage de carburant et de ravitaillement militaires situés au Nord de l'aéroport et dénommés StaPOL. L'exploitation de ces différentes StaPOL a provoqué des pollutions de sol et d'eau souterraine dépassant les seuils admissibles et définis dans le décret sol notamment. C'est la SOWAER qui est chargée de la mise en œuvre de l'assainissement, préalablement à la mise en œuvre de certaines zones d'activités économiques. Trois sites sont concernés par ces assainissements.

1. La station STAPOL-VELROUX

Au niveau de l'ancienne station militaire de carburant dénommée « StaPOL-Velroux », il convient de procéder à l'assainissement du sol et de l'eau souterraine de cette zone.

La pollution est traitée par la **méthode du venting/sparging**. Il s'agit d'injecter de l'air dans le sol et dans la nappe aquifère et d'extraire ensuite l'air qui s'est chargé des polluants via



des cannes d'extraction. L'air extrait est traité par des filtres à charbons actifs, dans une station prévue à cet effet. Cette station restera sur site environ 30 mois (estimation délai nécessaire pour atteindre les objectifs d'assainissement). Le processus d'assainissement a débuté début 2022 ; les mesures de qualité de l'air en entrée et en sortie de filtre montrent clairement l'efficacité du processus mis en place. Ce chantier s'étend sur une surface de 2700 m², à une profondeur allant jusque 27 m, soit un volume à traiter de 80.000 m³ environ.

2. Le dépôt « Coté piste »

Le site est composé d'une ancienne station de pompage, de 10 citernes enterrées et d'une voirie. **La méthode du venting/sparging** a également été privilégiée.

Ce projet est d'une ampleur plus importante que le précédent, il s'agit ici d'assainir 60.000 m³ de terre et 7.700 m³ d'eau souterraine sur une profondeur comprise entre

20 et 30 mètres. La mise en place des 380 cannes d'extraction, des 90 cannes d'injection et des stations de traitement d'air a débuté en septembre 2022 et doit s'achever en juin 2023.

Estimation de la durée de l'assainissement : 48 mois.

3. Ancien site de stockage de carburant appelé « dépôt mouton »

Le traitement mis en œuvre ici est la **technique de bioventing** (injection d'air sous pression dans le sol) et traitement via une couche biologique active en surface.

Par le biais de 35 cannes enfoncées dans le sol sur une surface d'environ 5000m², de l'air est injecté sous pression. Cet air modifie l'équilibre chimique du sol et va, en quelque sorte, emporter les polluants vers le haut. Sur le sol, est disposé une couche de compost composée de micro-organismes. Lorsque les polluants traversent la couche, ils sont naturellement dégradés par cette communauté microbienne. L'air assaini s'échappe ensuite dans l'atmosphère.



Résultat

Deux méthodes d'assainissement dans le respect de l'environnement et qui évitent également ainsi l'extraction et le transport de dizaines de milliers de mètres cubes de terres polluées.

Rénovation de la pompe d'alimentation secondaire du pipeline dans les installations BPO à Glons

Le parc pétrolier de l'aéroport de Liège est alimenté en carburant au travers d'un pipeline de 4 pouces de diamètre entre Glons et l'aéroport de Liège. Actuellement, l'ensemble de l'installation est dimensionné pour être exploité à une pression maximale de 50 bars.

Cette pression est assurée à Glons, dans les installations de la Belgian Pipeline Organisation (en abrégé BPO), par une pompe principale et une pompe secondaire (ou de secours) qui date des années 1950 et n'atteint pas un débit équivalent à la pompe principale.



Résultat

Le remplacement de la pompe secondaire a permis d'optimiser son débit maximal afin qu'elle puisse atteindre un débit de 58m³/h contre 52 m³/h auparavant. Les travaux ont débuté le 29 mai 2020 et se sont achevés en juillet 2022.



Rénovation de l'HVAC et de la toiture du bâtiment 44 au Sud

Le bâtiment 44 est le bâtiment dans lequel sont implantés les services « exploitation » de la société de gestion de l'aéroport, le

service de délivrance des badges aéroportuaires du SPW et encore l'Airport Operations Center (en abrégé APOC) qui gère notamment le parking control, le deicing...

Dans le cadre des gros entretiens à réaliser par la SOWAER, il a

été nécessaire d'envisager le remplacement de la toiture de ce bâtiment mais également la rénovation des dispositifs d'HVAC (chauffage, ventilation, climatisation).

Résultat

Ces travaux ont permis d'améliorer le confort thermique et acoustique pour les utilisateurs et participé à réduire la consommation d'énergie.

Les travaux ont débuté en avril 2021 et se sont achevés en novembre 2022.



Rénovation des installations de balisage et d'éclairage

La rénovation de l'éclairage en airside s'est terminée en mai 2022. Les projecteurs éclairant les postes de stationnement des avions au nord et au sud de l'aéroport ont été, depuis 2021, progressivement remplacés par du LED, soit environ 150 nouveaux projecteurs.

Résultats

- Une mise en conformité selon la législation européenne
- Une meilleure visibilité pour les opérateurs sur stand
- Un réglage de l'intensité de la luminosité en fonction de l'activité sur la dalle
- Une économie d'énergie



D'autre part, une rénovation des installations de balisage du taxiway alpha s'est avérée également nécessaire. Les travaux à réaliser consistent principalement au renouvellement global des circuits d'alimentation des installations de

balisage du taxiway A. Les travaux ont débuté en octobre 2022 et doivent s'achever en juin 2024.



Rénovation SIERRA 4

Dans ses missions, la SOWAER a la charge des entretiens des infrastructures de base. Dans ce cadre, une partie du taxiway SIERRA 4 (aire de manœuvre) a été rénové ce 24 novembre 2022 en 4h00. Cela a nécessité une fermeture exceptionnelle de la piste principale (22L-04R) de l'aéroport de Liège.

Pour cette rénovation, une parfaite coordination a dû être mise en place entre les différents services aéroportuaires (Liege Airport, skeyes, Service public de Wallonie et la SOWAER).

L'intervention, d'une surface de 480m² répartie sur 2 zones, comprenait le rabotage du revêtement hydrocarboné existant

sur 13 cm d'épaisseur, le traitement des fissures par l'encollage d'une géogrille synthétique, la mise en place d'une première couche de base d'hydrocarboné sur 8 cm d'épaisseur et la mise en place d'une couche de finition en hydrocarboné sur 5 cm d'épaisseur.



C. PROJET COMMUN AUX AÉROPORTS DE CHARLEROI ET DE LIÈGE

Création d'un centre de tours de contrôle numériques au sein du parc ECOLYS à Namur

En date du 25 mai 2021, la SOWAER et skeyes ont signé un accord qui entérine l'implantation d'un centre de tours de contrôle numériques à Namur, au sein du parc Ecolys.

Les aéroports de Liège et Charleroi ne disposant actuellement pas d'une tour de contrôle de contingence, différents scénarios ont été analysés afin de garantir la sécurité du trafic aérien et la continuité des activités aéroportuaires lorsque les tours physiques ne sont pas disponibles. Les études de faisabilité ont démontré

que la construction d'un centre de contrôle de tours numériques constituait la meilleure solution sur le long terme.



Résultat

Grâce aux nouvelles technologies de réalité augmentée avec des caméras ultra-modernes installées sur les aéroports, les contrôleurs aériens pourront gérer à distance les mouvements d'avions sur le tarmac et à leur approche. Cette solution offre la possibilité de gagner en efficacité économique et opérationnelle grâce à la centralisation des services de la navigation aérienne pour les aéroports de Liège et Charleroi.

Avec ce bâtiment qui abritera également le siège social de la SOWAER, nous visons une décarbonation et une neutralité énergétique. La SOWAER ne veut pas seulement se conformer aux normes environnementales et énergétiques en vigueur et futures mais construire un bâtiment le plus durable possible. Les premières esquisses et études du futur bâtiment ont débuté en mai 2021 et se sont poursuivies sur l'année 2022.

D. AÉRODROME DE SPA

Gestion des eaux de surface

Le permis d'exploitation de l'aérodrome a été renouvelé pour 20 ans en date du 9 septembre 2019. Étant en charge de la gestion du site, ceci permet à la SOWAER d'envisager l'avenir de l'aérodrome avec une vision stratégique à long terme et de pouvoir concrétiser de nouveaux projets.

Nous avons la volonté d'intégrer pleinement l'aérodrome dans son écosystème touristique local tout en préservant l'environnement avec une stratégie de développement durable et de transition énergétique. Notre priorité est l'amélioration sur le site de la qualité et la quantité des eaux rejetées de même que la temporisation des eaux de pluie.

Les travaux ont débuté en septembre 2022 et portent sur :

- le placement de séparateurs d'hydrocarbures sur l'ensemble des zones revêtues pour les aéronefs et les voitures ;
- l'amélioration de la gestion des eaux de surface afin d'éviter d'inonder lors de grosses intempéries le village de Nivezé situé en aval du site avec la mise en œuvre d'une zone d'immersion temporaire sur l'hippodrome.



01.2

Le renforcement de l'attractivité des aéroports

Suite à l'essor considérable qu'ils ont pris, les aéroports wallons sont devenus des pôles de développement économique, particulièrement attractifs pour les entreprises. La SOWAER a pour mission de valoriser les terrains voués à l'activité économique à proximité des aéroports régionaux en les équipant afin de permettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité de ceux-ci.

Autour de l'aéroport de Liège, ce sont 470 hectares de terrains qui sont progressivement aménagés en parcs d'activité économique. Ceci permettra de valoriser d'ici à 2035, 350 hectares nets de terrains qui pourront être mis à disposition des futurs investisseurs. A ce jour, les zones Flexport City et Airport City, sont équipées et accueillent les premiers investisseurs.

En novembre 2021, un accord cadre a été conclu entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT. Par cet accord, la SOWAER peut octroyer à LIEGE AIRPORT des droits d'emphytéose, en application de l'article 77 du décret wallon du 2 février 2017 qui permet à la SOWAER de céder des droits réels sur les terrains aménagés à un « intermédiaire économique », en l'espèce LIEGE AIRPORT. Il appartiendra ensuite à LIEGE AIRPORT de commercialiser les terrains concernés, par la

conclusion de conventions de sous-emphytéose avec des utilisateurs qui souhaitent développer des activités compatibles avec la destination des ZAE.

Celui-ci précise les droits et obligations de chacune des parties lors du transfert des futurs terrains viabilisés par la SOWAER à Liège Airport.

C'est dans ce cadre qu'en 2022, l'acte de cession de l'ensemble des zones Airport City, soit près de 24.6 Ha a été signé entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

Dans le cadre du programme de cofinancement européen FEDER 2014-2020, la SOWAER, en partenariat avec le SPW-Mobilité & Infrastructures et la SOFICO, a introduit un portefeuille de projets intitulé « ZAE de Liège ».

Le Gouvernement wallon les a jugé prioritaires pour la Wallonie et leur a attribué des subsides d'un montant total de 34.497.392,56 €.

Ces projets ont pour objet d'une part d'améliorer la mobilité des ZAE et d'autre part de valoriser les zones dites « De Cubber » et de « Stockis » qui représentent près de 150 ha de terrains pour les futurs investisseurs.

	PROJETS	SUBSIDES OBTENUS
1.	Voirie de bouclage Nord de l'aéroport	17.274.593,13 €
2.	Réaménagement de l'échangeur n°3 « Liege Airport »	2.938.132,24 €
3.	Démérgement des zones Cubber et Stockis	14.284.667,10 €

La voirie de bouclage Nord

Le projet de voirie de bouclage Nord s'est achevé en 2022. Ce chantier a été mené par le SPW Mobilité & Infrastructures et la SOFICO. Cette voirie permet le bouclage complet de l'Aéroport avec une infrastructure sécurisée pour les modes de déplacement actifs. La SOWAER a, pour ce faire, mis à disposition une partie de ses terrains et a collaboré, avec le service public de Wallonie, à la réalisation du tracé.



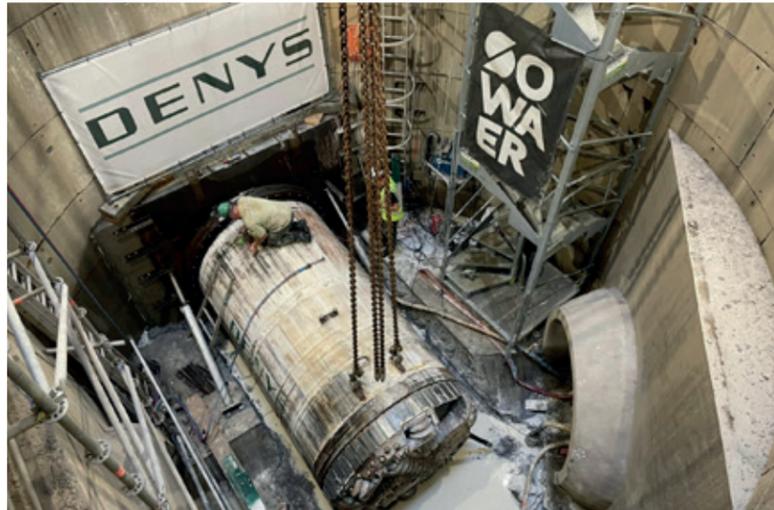
Réaménagement de l'échangeur n°3

En ce qui concerne, le réaménagement de l'échangeur n°3, le chantier a débuté en août 2021 mais, à dû suite aux inondations être staté peu après. En janvier 2022 l'entreprise a pu reprendre les travaux en janvier 2022 qui devraient être terminés pour l'été 2023. Ce chantier est également mené par le SPW Mobilité & Infrastructures et la SOFICO.



Démérgement des zones Cubber et Stockis

Le projet relatif au démérgement des zones Cubber et Stockis est mis en œuvre par la SOWAER. Ce chantier a débuté en 2020 et s'est terminé en 2022 avec la réalisation de la phase 2 de l'évacuation des eaux pluviales vers la Meuse.



Mise en œuvre de la zone Fontaine

Le chantier relatif à la mise en œuvre de la zone Fontaine a également débuté en 2022, celui-ci permettra à terme de mettre à disposition d'une ou plusieurs entreprises une parcelle de près de 36 Hectares.

Enfin, en 2022, les réceptions des différents chantiers de mise en œuvre de la zone Flexport City 3 ont été accordées.

Aménagement de la zone Cubber

En zone Cubber, et préalablement à l'aménagement de la future zone d'activités économiques,

la déconstruction de la caserne de Cubber a débuté fin 2022. Lors de cette déconstruction, une grande partie des briques et des pierres seront nettoyés en vue

de leur introduction dans une filière de circularité des matériaux de construction.



Un corridor écologique autour des zones d'activités économiques de l'aéroport de Liège

Au Nord de l'aéroport de Liège et entourant les zones d'activités économiques, une zone de +/- 18 ha favorable à la biodiversité est en cours d'aménagement. Ces surfaces consacrées au développement de la biodiversité formeront in fine un corridor écologique qui assurera la continuité entre plusieurs sites de grand intérêt biologique, permettant ainsi le déplacement des espèces.

Le but est de créer des aménagements cohérents avec la configuration du site : principalement des prairies très peu entretenues, quelques zones boisées, des mares

ainsi que des espaces propices tant à la chasse qu'à la reproduction des espèces protégées présente sur le site. Le but est de créer un réservoir de biodiversité qui impactera positivement la biodiversité en dehors de la zone.

Les travaux ont commencé aux abords de la zone FLEXPOR CITY 1, 2 et 3 et dans la zone de Fontaine.



La SOWAER veut donner un sens à ses missions

Préalablement à la mise en œuvre de ces zones d'activités économiques, la Direction opérationnelle-Zone Est de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP) poursuit depuis 2014 des interventions archéologiques. A ce jour, 111 hectares ont déjà été fouillés et des vestiges considérables allant du Néolithique ancien à l'époque contemporaine, ont été découverts.

Très fière de ces découvertes, la SOWAER a eu l'envie de les partager avec le public au travers l'exposition «Les Aiguilleurs du Temps». Cette exposition, s'est tenue au Fort de Hologne jusqu'au 6 juin 2022 et ensuite à la Commission Historique de Grâce-Hologne du 20 juin au 11 septembre 2022. De nombreux écoliers ont pu découvrir les traces laissées par leurs ancêtres.

En 2022, le secteur de la zone Rouvroi a été évalué et est en cours de fouille depuis septembre 2022. C'est dans cette zone que le château d'Horion fut érigé. Les fondations du château ont été d'ailleurs été mises à jour et leur fouille a débuté. De nombreuses découvertes intéressantes comme des poteries, une épée ainsi qu'un puit, y ont été déterrés.



Renforcer la mobilité autour des aéroports

Pour mener à bien cette nouvelle mission, la SOWAER facilite l'interconnectivité entre les différents moyens de transport et ce, en collaboration avec le SPW MI lorsque cela s'avère nécessaire. Elle met tout en œuvre pour trouver les meilleures sources de financement pour les projets d'amélioration de l'accessibilité, notamment sur base des études existantes. Pour ce faire,

elle organise des réunions afin de coordonner les différents projets afférents aux 2 aéroports et créer une mobilité cohérente et efficiente autour de ceux-ci.

Dans le cadre de cette mission, une étude relative à la mobilité sur la plateforme aéroportuaire de Liège-Bierset a été réalisée. Menée par le Service Public Wallon Mobilité & Infrastructure, cette étude a été subsidiée par la SOWAER pour le compte de la Région.

Elle avait pour objectif d'identifier les impacts des développements de la plateforme aéroportuaire. Notifiée à la société TRATEC en 2021, elle s'est terminée en septembre 2022.

Les conclusions de l'étude ont permis d'identifier les risques de congestions potentiels et de proposer les mesures et les stratégies à mettre en place afin de les minimiser ou les éviter dans le développement futur de l'aéroport.



01.3

Le développement des services

La SOWAER joue un véritable rôle d'assistance et de conseil aux acteurs du secteur (aspects juridiques, administratifs, techniques, financiers, environnementaux et fiscaux). Elle encourage les aéroports à minimiser les impacts climatiques et environnementaux de leurs investissements et elle assiste à différents groupes de travail. Elle octroie des financements à cet effet aux sociétés de gestion.

De même, elle assure une mission de coordination des aéroports wallons à travers le comité stratégique qu'elle anime afin de formuler des propositions au Ministre de tutelle relatives à la stratégie aéroportuaire wallonne avec des objectifs de neutralité carbone.

Elle est également chargée de défendre les intérêts des aéroports wallons auprès des instances internationales.

C'est un véritable pôle de services à l'attention des sociétés de gestion, du Service Public Mobilité et Infrastructures et des instances politiques qui a été développé.

Elle est également chargée, pour le compte du Gouvernement wallon, de la gestion des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes wallons.

A ce titre, la SOWAER participe activement à la définition et au suivi de la stratégie de développement, conformément aux décisions du Gouvernement wallon. Elle formule également des propositions quant aux programmes d'investissements et aux actions permettant de faire des aéroports des leviers essentiels du secteur du transport et de la logistique.

Le dialogue entre la SOWAER et le Gouvernement, d'une part, et entre la SOWAER et les sociétés de gestion aéroportuaires, d'autre part, est permanent.

ACTIONNARIAT DE BSCA

SOWAER	35,87%
Belgian Airports	48,32%
SAMBRINVEST	13,68%
IGRETEC	1,65%
SABCA	0,48%

ACTIONNARIAT LIEGE AIRPORT

SOWAER	24,10%
NEB Participations	50,36%
Aéroports de Paris Management	25,54%

ACTIONNARIAT SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SPA

SOWAER	100%
--------	------



01.4

La gestion d'un programme environnemental unique en Europe

De par la création de la SOWAER, en 2001, la Wallonie a voulu concilier le développement économique des deux aéroports wallons et le préservation du cadre de vie des citoyens.

La SOWAER est le garant de ce programme unique en Europe, reconnu plusieurs instances internationales telles que l'ACI (Airports Council International) ou l'ARC (Airport Regional Council).

AcI Europe: "Recognised at European level as 'best in class' in terms of managing its environmental impact, particularly with regard to noise. The Walloon region has moreover distinguished itself over the last twenty years by a proactive policy aimed at limiting the impact of noise pollution from the airport while ensuring the sustainability of its activities."

ARC: "The Airport Region Council has praised the work of SOWAER, pointing out that Walloon airports have one of the best noise monitoring programs in Europe".

Elle est chargée de la mise en application des mesures environnementales, sur base du dispositif prévoyant un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et un Plan de Développement à Long Terme (PDLT) pour chaque aéroport wallon.

Le plan de développement à long terme (PDLT) correspond au plan qui serait appliqué en cas d'exploitation maximale des aéroports. Il a pour objectifs une planification de l'occupation du territoire conforme au développement souhaité des deux aéroports et une gestion à long terme de l'impact sonore.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) tient compte de la réalité actuelle des niveaux sonores et d'une projection de la flotte à 10 ans. Il est vérifié tous les trois ans et adapté, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution du trafic.

En date du 28 avril 2022, le Gouvernement wallon a adopté définitivement les nouvelles zones des PDLT rectifiés et des PEB révisés. Ces zones sont entrées en vigueur le 17 juin 2022. L'élargissement de ces zones a permis à des citoyens de bénéficier de mesures de protection auxquelles ils ne pouvaient prétendre jusqu'à présent.

Les différentes mesures d'accompagnement des citoyens proches des aéroports (propriétaires de leur immeuble au 13 juillet 2004 ou 17 juin 2022 en cas de changement de zone de PDLT) peuvent être résumées comme suit :

> en zones A' et B':

- rachat ou insonorisation des immeubles (sauf dans certaines zones destinées à l'activité économique, où seul un rachat est possible)
- primes de déménagement octroyées aux locataires
- indemnités pour les personnes qui exercent une activité commerciale ou professionnelle en cas de perte de revenus induite par le développement aéroportuaire

> en zones C' : insonorisation des immeubles

> en zones D' : primes forfaitaires à l'insonorisation des immeubles

Les insonorisations réalisées par la SOWAER en zones A', B' et C' sont assorties d'obligations de résultat.

Des informations complémentaires et des brochures téléchargeables sur ces différentes mesures peuvent être obtenues en consultant le site internet www.sowaer.be ou en s'adressant aux cellules à SOWAER Environnement.

De manière générale, la SOWAER assure la diffusion des informations auprès des autorités et des organismes compétents, ainsi qu'auprès des citoyens, en direct ou via les services SOWAER Environnement. Ce travail s'opère avec, comme outil central, le logiciel Diapason, spécialement créé pour cette fonction d'analyse et d'information.



A. L'INFORMATION AUX CITOYENS

La fonction d'information aux citoyens est primordiale. Elle s'étend à un véritable accompagnement personnalisé pour la constitution des dossiers d'aide. Elle permet aussi l'écoute et le relais de leurs préoccupations vers les décideurs.

Contactés pour l'année 2022

	DEMANDES D'INFORMATIONS	PLAINTES	CRAINTES	TOTAL DES CONTACTS
Charleroi	2.082	262	0	2.344
Liège	5.462	3.487	2	8.951
Totaux	7.544	3.749	2	11.295



Pour l'aéroport de Liège

Le nombre de plaintes relatives au bruit autour de l'aéroport de Liège (3.460) continue d'augmenter comparativement à l'année 2021. Alors que 2022 est marqué par une diminution des activités de l'aéroport de Liège (diminution de 17% des mouvements totaux).

Les 3.460 plaintes ont été émises par 261 plaignants dont 23 ont émis 85% des plaintes

La majorité des plaintes (70%) émanent de citoyens situés en dehors du PDLT. Ce qui laisse à penser que les mesures de protection mises en place à l'intérieur du PDLT sont efficaces.

L'augmentation de gros porteurs reste la raison principale de l'augmentation des plaintes notamment en dehors du PDLT où ils sont plus perceptibles, auditivement et visuellement, que les moyens porteurs.

Pour l'aéroport de Charleroi

Nos services ont à nouveau enregistré une augmentation des plaintes relatives au bruit (262) autour de l'aéroport de Charleroi. Le nombre de plaintes relatives au bruit a été multiplié par 6 comparativement à l'année 2021.

Il convient toutefois d'y apporter une nuance compte tenu de la suspicion sur l'identité de plus d'un tiers des plaignants (74).

La reprise de l'activité de l'aéroport après une longue période de quasi-inactivité liée à la crise sanitaire peut également expliquer en partie cette augmentation.

Seul un tiers de ces plaintes portent sur des vols ciblés. 42% de celles-ci concernent des retours tardifs dont le nombre a presque doublé par rapport à 2019.

Une enquête de satisfaction

En 2022, la SOWAER a chargé PERFECTEAM, institut de sondage indépendant, de réaliser une enquête de satisfaction auprès des citoyens des deux aéroports wallons.

Cette enquête a permis de mesurer la satisfaction des citoyens qui ont fait appel à la SOWAER pour :

- Bénéficier de travaux d'insonorisation dans leur logement

- Obtenir une prime pour l'insonorisation de leur logement
- Vendre leur habitation
- Introduire une plainte

La satisfaction globale moyenne des citoyens se situe à 7,7/10 et 77,7% des personnes interrogées se disent satisfaites ou très satisfaites. La note est tirée vers le bas par la faible satisfaction de ceux qui ont introduit une plainte (5/10) et qui représentent 23% des personnes interrogées.



La SOWAER est à la disposition des citoyens pour relayer leurs préoccupations vu l'autorité mais elle n'est en charge, ni du trafic aérien, ni des trajectoires, ni de l'augmentation des vols.

Des séances d'information

La SOWAER poursuit des séances d'information organisées avec le concours des communes, tantôt à destination des collèges ou conseils communaux, tantôt à destination des citoyens d'une même commune.

En 2022, 12 communes aux alentours de Liège ont sollicité ces séances d'information.

Par ailleurs, les Comités d'accompagnement des aéroports wallons remis sur pied par le Gouvernement en 2019 se sont réunis 6 fois (quatre fois sur Liège et deux fois sur Charleroi) durant cette année 2022.



Un dispositif unique : DIAPASON

L'efficacité du plan d'accompagnement, dont la SOWAER est garante, repose sur un postulat de base : le respect de trajectoires imposées aux aéronefs et de niveaux sonores maxima.

A cet effet, la SOWAER a mis en place un dispositif d'analyse et de surveillance particulièrement complet, basé sur le système Diapason, développé spécialement pour les aéroports wallons.

Un département spécifique, organise, recueille et analyse l'information sur les trajectoires des aéronefs et l'impact sonore engendré par ceux-ci au droit du réseau des 33 sonomètres fixes, fonctionnant 24 heures sur 24, disposés autour des aéroports de Liège et Charleroi, assurant une mesure en continu de chaque mouvement d'aéronef par rapport à l'ambiance sonore générale.

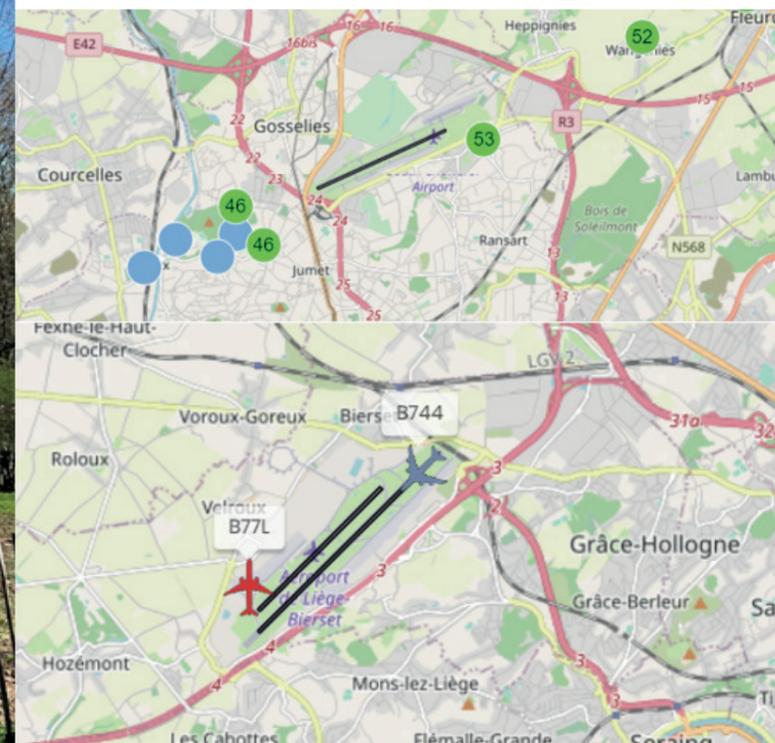
Cet outil performant, contrôlé par des organismes indépendants extérieurs et le Service Public de Wallonie, permet, outre une information précise et personnalisée des citoyens, d'identifier les potentialités d'amélioration qui sont ensuite analysées avec les divers intervenants avant leur mise en pratique.

Ainsi, grâce à cet outil, la SOWAER participe à l'amélioration des procédures d'approche et de décollage des aéronefs, en collaboration avec SKEYES, les compagnies aériennes, le SPW, l'ACNAW et les sociétés d'exploitation.



Les trajectoires de décollage et d'atterrissage ont pu être concentrées, canalisant ainsi l'impact sonore à l'intérieur des zones de bruit.

Cet outil est disponible en ligne sur le site web de la SOWAER mais également via une application pour smartphones et tablettes lancée en mars 2022. Il permet de visualiser en temps réel le trafic aérien autour des aéroports de Liège et Charleroi, ainsi que le bruit associé tel que mesuré par le réseau de sonomètres fixes. L'ensemble des données du mois en cours est également accessible en replay. Il est en constante évolution afin d'informer encore mieux les citoyens.



Des sonomètres mobiles sont également utilisés pour réaliser des campagnes de mesures ponctuelles, notamment dans le cadre du principe d'égalité. Les résultats de ces campagnes complémentaires permettent de contrôler les divers quartiers analysés. A ce jour, ce sont plus de 1.332 mesures ponctuelles de bruit qui ont été effectuées autour des aéroports régionaux.

Une nouvelle campagne de mesures de bruit a été lancée à la suite de la cinquième révision des PEB. Elle a débuté en septembre 2022 et devrait se terminer au deuxième trimestre 2023. Au total, 260 points de mesures sont prévus autour des quartiers limitrophes aux zones des PEB. Les demandes de mesures individuelles ne pourront reprendre qu'après l'achèvement de cette campagne. Les résultats permettront de connaître si des quartiers peuvent prétendre à une gratuité des mesures sonores.

Dans le contrat de gestion 2022-2027, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur une mesure complémentaire proposée par la SOWAER afin de répondre aux doléances des citoyens situés en dehors des PDLT. Il s'agit de la possibilité pour les communes wallonnes situées en dehors du PDLT de bénéficier de mesures sonores ponctuelles (via la pose de deux sonomètres) afin d'objectiver les nuisances sonores perçues. En 2022, 8 communes (dont 7 sur Liège) ont d'ores et déjà sollicité cette mesure complémentaire.

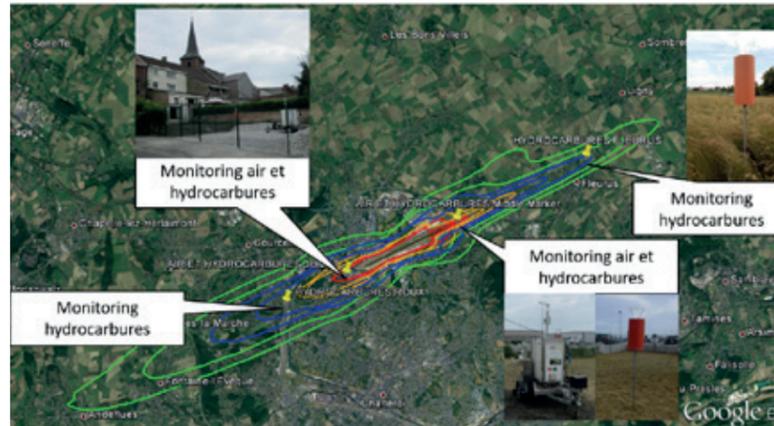
Une nouvelle mission pour la SOWAER – la surveillance de la qualité de l'air ambiant

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion, la SOWAER s'est vu confier l'instauration d'un système de monitoring permanent de la qualité de l'air autour des aéroports wallons.

En date du 26 juillet 2022, la SOWAER a signé avec l'ISSeP une convention de coopération en vue de l'instauration de ce monitoring.

L'objectif est de pouvoir disposer pour chaque aéroport de :

- 2 stations de mesures de la qualité de l'air (1 du côté atterrissage et 1 du côté décollage) ;
- 4 jauges de retombées d'hydrocarbures (2 du côté atterrissage et 2 du côté décollage).



Conformément aux impositions du permis unique 25 octobre 2018 relatif à l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, deux stations de mesures permanentes de surveillance de la qualité de l'air et quatre jauges de retombées d'hydrocarbures ont déjà été mises en place en 2019 par l'ISSeP et ce, en étroite collaboration avec la SOWAER.

Quant à l'aéroport de Liège, il dispose d'une station de mesure de la qualité de l'air depuis 2012. Quatre nouveaux sites ont été retenus afin d'implanter le même réseau qu'à l'aéroport de Charleroi.



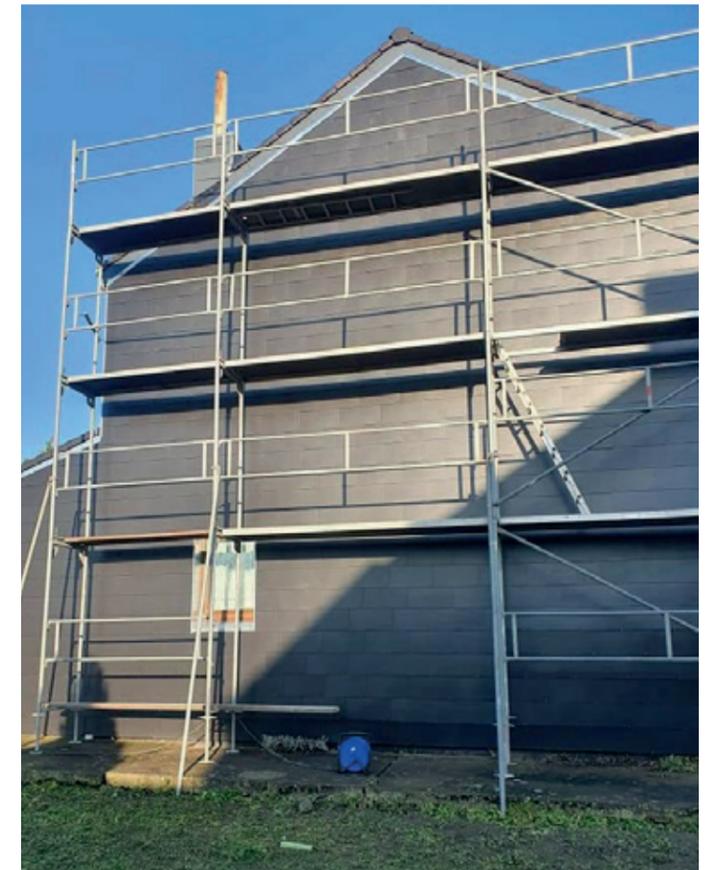
B. L'INSONORISATION

Le nombre de dossiers traités par la SOWAER démontre l'ampleur du travail accompli :

ZONES DU PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi – clôturés - insonorisations	27	156	864	2.634	3.681
Liège – clôturés - insonorisations	76	1.038	1.772	2.798	5.684
Charleroi – clôturés - insonorisations	1	9	25	547	582
Liège – clôturés - insonorisations	37	176	184	559	956
Totaux - insonorisations	141	1.379	2.845	6.538	10.903

La SOWAER, en partenariat avec l'ensemble des secteurs de la construction concernés, œuvre à une amélioration constante de la

qualité et de la garantie du respect des niveaux d'affaiblissements acoustiques, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre.

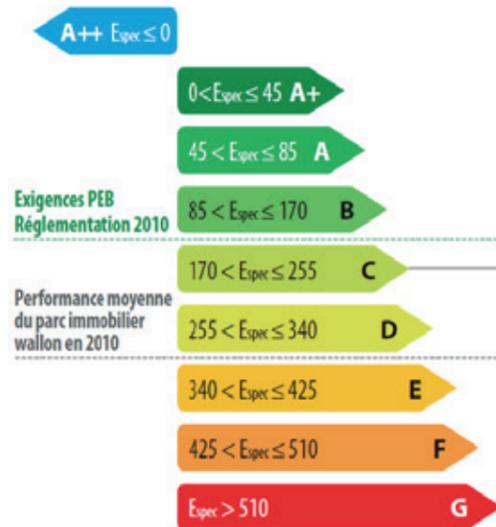


01.5

Les activités immobilières



En 2021, afin de participer à la dynamique environnementale actuelle, la SOWAER soucieuse d'aller de l'avant en matière de consommation énergétique a lancé une étude complète de plusieurs biens repris dans son patrimoine locatif dans le but d'identifier la problématique et d'apporter, à l'avenir, en plus des efforts déjà accomplis, des améliorations orientées concrètement vers la performance énergétique du patrimoine immobilier destiné à la location aux abords des aéroports de Liège et Charleroi.



D'importants investissements en travaux de réhabilitation ont d'ores et déjà été réalisés. Toutefois, le vieillissement du parc immobilier nous a amené à approfondir notre réflexion sur l'étude et la mise en œuvre d'interventions plus spécifiques susceptibles, d'une part, de pérenniser le patrimoine bâti sur le long terme et, d'autre part, d'avoir un impact positif sur le plan des efforts climatiques de la Wallonie permettant ainsi à la SOWAER d'entrer pleinement dans une nouvelle stratégie de rénovation énergétique.

En 2022, 12 nouveaux logements ont fait l'objet d'études et de travaux d'améliorations énergétiques.

A ce jour, les certificats énergétiques (PEB) pour 2 des 12 logements concernés ont été réceptionnés. On peut constater une nette amélioration.

La pénurie de panneaux photovoltaïques (2^{ème} semestre 2022) en lien avec la crise du coût de l'énergie a reporté l'installation de ceux-ci au premier trimestre 2023 en lieu et place du dernier trimestre 2022 prévu initialement pour 8 des 12 logements.

La réduction moyenne de la consommation spécifique d'énergie primaire pour les 2 logements après interventions (Kwh/m².an) atteint

- 41,95%

La réduction moyenne de l'émission spécifique de CO₂ pour les 2 logements (Kg CO₂/m².an) atteint

- 41,11%

Pour la première fois, les indicateurs du nouveau contrat de gestion 2022/2027 de la SOWAER définissent également l'atteinte d'une consommation spécifique d'énergie primaire moyenne pour l'ensemble des immeubles traités annuellement ≤ 340 Kwh/m²/an (≤ label performance énergétique des bâtiments "D").

Depuis le 1^{er} novembre 2022, une mesure régionale vise à limiter, voire interdire, l'indexation des loyers en référence à l'indice PEB de sorte que, pour les logements mis en location, les travaux de rénovation énergétique mis en œuvre par la SOWAER se révèlent particulièrement pertinents.

LABEL PEB (PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS) - 12 LOGEMENTS TRAITÉS EN 2022

	LABEL PEB INITIAL	LABEL PEB APRÈS INTERVENTION
Rue Mon Plaisir 22 à Jumet	F (436 kwh/m ² .an)	D (335 Kwh/m ² .an)
Rue de Gosselies 7 à Jumet	G (522 kwh/m ² .an)	C (205 Kwh/m ² .an)

Nombre d'immeubles acquis ou en cours d'acquisition

ZONES DU PEB	A'	B'	C'	D'	TOTAL
Charleroi – clôturés - achats	87	127	0	0	214
Liège – clôturés - achats	550	863	90	109	1.612
Charleroi – clôturés - achats	15	53	0	0	68
Liège – clôturés - achats	0	119	7	11	137
Totaux - achats	652	1162	97	120	2031

Aux termes de l'exercice 2022, la SOWAER a acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement des riverains des aéroports régionaux pas moins de 2031 immeubles d'habitations.

Occupation des immeubles acquis

Immeubles acquis	Occupés par leur propriétaire	Loués à des fins économiques	Loués à des fins d'habitation	Inoccupés
Charleroi	0	0	50	34
Liège	0	11	558	32

Les locations sont conformes aux dispositions du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018 à savoir la signature d'un bail de résidence principale de trois ans, reconductible par tacite reconduction et pouvant être porté à neuf années, ou un bail de courte durée, respectant les nouvelles dispositions en matière de baux de résidence principale.

En fonction de la localisation des immeubles dans les plans d'exposition au bruit, du développement de l'activité économique, des aéroports régionaux et des besoins identifiés dans le cadre des projets de requalification urbaine portés par les autorités locales, trois types d'actions sont menées :

- La démolition en vue de la requalification des terrains dans le cadre de projets compatibles avec l'environnement (projets économique, écologiques, communautaires...).
- La location à des fins privées et/ou à des fins économiques
- La revente (à des fins d'habitat en-dehors de la zone la plus exposée au bruit, ou à des fins économiques)

Enfin, en dehors de la zone A du PDLT, la SOWAER poursuit la politique de revente des immeubles qu'elle a acquis dans le cadre des mesures environnementales. Les immeubles sont revendus suivant des procédures assurant la publicité, la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats acquéreurs.

Outre la gestion immobilière de l'occupation, la Wallonie a confié à la SOWAER les mesures d'accompagnement des locataires et commerçants situés en zones A' et B' du PEB. Moyennant certaines conditions, ces citoyens peuvent prétendre à une prime de déménagement ou à une indemnité pour trouble commercial ou professionnel.

Nombre d'immeubles démolis ou à démolir

Charleroi	48
Liège	797

Nombre d'immeubles revendus

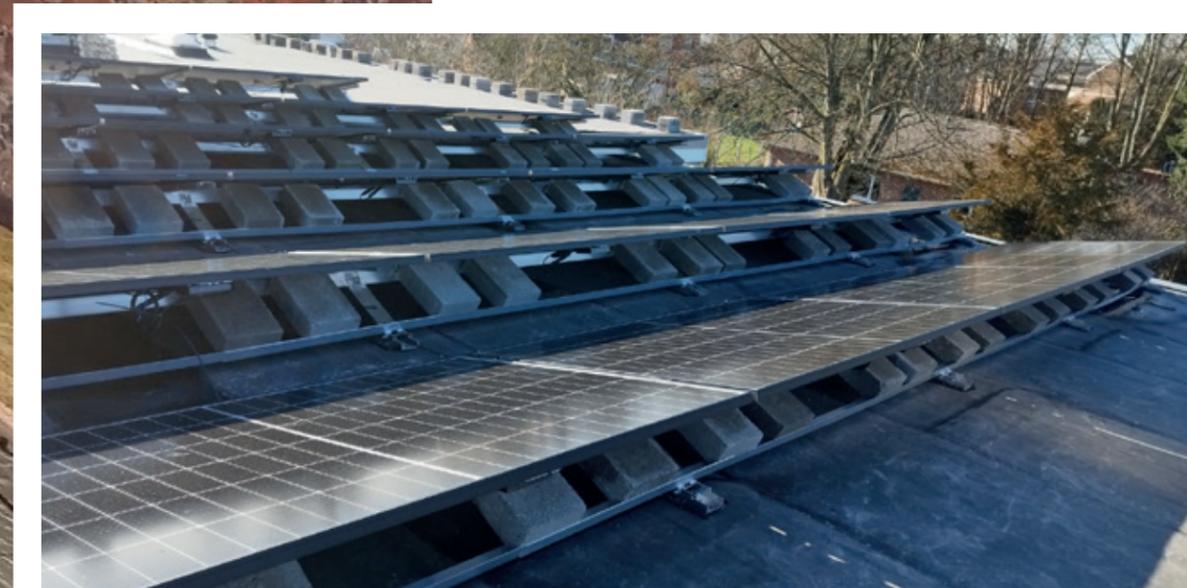
Charleroi	102
Liège	191

Nombre de primes de déménagement versées aux locataires

Charleroi	27
Liège	215
Total	242

Nombre d'indemnités versées pour trouble commercial ou professionnel

Charleroi	7
Liège	56
Total	63





02

**Nos partenariats
- solidarité et entraide**



Suite à la mise en place de notre stratégie de développement durable, la SOWAER s'est saisie de la thématique de l'intégration des aéroports wallons au sein de leur environnement socio-économique et a voulu jeter les bases d'un nouveau concept articulé autour de la notion de « communauté aéroportuaire ».

La « communauté aéroportuaire » s'entend comme :

« la construction et l'animation d'une plateforme interactive, sociétale et inclusive gravitant autour des aéroports :

- d'une part, par la participation (intégration/inclusion) des acteurs non aéroportuaires dans des projets en lien avec le(s) site(s) aéroportuaire(s),
- et, d'autre part, par la participation des acteurs aéroportuaires dans des projets non aéroportuaires à proximité du(es) site(s) aéroportuaire(s). ».

L'année 2022 a été l'occasion pour la SOWAER de conclure de nouveaux partenariats vertueux autour de cette thématique.

Collaboration avec l'ASBL Horizon Éco-pâturage dans la plaine de Cubber

L'ASBL Horizon contribue à la réinsertion de jeunes en décrochage, notamment par la mise en œuvre de projets liés au développement durable. Cette ASBL a souhaité installer un éco-pâturage, un potager didactique avec des arbres fruitiers et un rucher dans la plaine de Cubber afin de contribuer au développement de la biodiversité autour de l'aéroport.

La SOWAER a donc signé une convention d'occupation d'un terrain avec l'ASBL en date du 7 décembre 2022.

Ruches en zone Stockis

Une convention a été signée en février 2022 avec un apiculteur pour l'installation d'un rucher sur un terrain appartenant à la SOWAER en zone Stockis. 3 ruches y sont installées.



Collaboration avec l'ASBL EFT Construct

Une collaboration a été conclue avec l'ASBL EFT Construct en mars 2022. Cette ASBL a pour objectif de former des demandeurs d'emploi désireux d'entamer un projet professionnel dans le domaine de la construction. L'ASBL ayant fait l'acquisition d'une mini-pelle, elle était à la recherche d'un terrain sur lequel elle pourrait former ses stagiaires à l'usage de celle-ci. La SOWAER a répondu positivement à leur demande et a mis à disposition une parcelle qui jouxte la zone Fontaine.



Locaux scouts de l'Unité d'Awans

En avril 2022, l'Unité Scout de Awans nous a contacté dans le but de pouvoir occuper un immeuble situé à Awans. Leurs locaux actuels doivent en effet subir d'importantes rénovations ainsi qu'un agrandissement. Le bien situé dans la zone «Stockis» étant inoccupé, nous avons donc répondu positivement à leur demande et une convention d'occupation a été signée le 18 juillet 2022.

Centre de réfugiés de la CROIX ROUGE

L'ancien quartier militaire Nord situé rue de Velroux abrite un centre de réfugiés géré par FEDASIL.

La concession de ce quartier par la Défense à la Croix Rouge expirait en décembre 2021. Celle-ci a souhaité prolonger la durée de la concession. Ce quartier étant repris comme la future zone Flexport 4, il sera transféré par la Défense à la SOWAER d'ici fin 2023.

La SOWAER a marqué un accord de principe pour prolonger la concession puis de conclure une convention à titre gratuit avec la Croix Rouge, avec reconduction annuelle jusqu'à la mise en œuvre effective de la Zone Flexport 4.

Un projet d'écoquartier

La SOWAER a décidé d'étudier la possibilité de créer un nouveau quartier durable à Saint-Georges-sur-Meuse sur un lot de parcelles de terrains à bâtir. La SOWAER a désigné un auteur de projet pour réaliser une étude de faisabilité en tenant compte des quatre grands axes suivants :

- Améliorer le cadre de vie des citoyens de l'aéroport de Liège ;
- Assurer l'intégration et la cohérence du quartier avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire ;
- Préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement ;

- Promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques.

L'étude a été finalisée en mai 2022. Il appartient désormais aux autorités compétentes de marquer leur intérêt à la concrétisation de ce projet.





03

Notre équipe - notre vision

La SOWAER, ce sont 73 collaborateurs aux compétences multiples et à l'expertise variée (technique, environnementale, immobilière, économique, sociale...). Incarnant les valeurs d'excellence, de créativité et d'esprit d'équipe qui sont les piliers de la SOWAER, ils se mettent quotidiennement aux services de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation : riverains, communes, sociétés de gestion...

Ayant toujours à l'agenda la modernisation des pratiques en matière de Ressources Humaines, la SOWAER continue à « rêver grand » et poursuit sur sa lancée, en 2022, afin d'atteindre son ambition d'être un employeur de premier choix. Les thématiques phares inscrits au plan d'entreprise en 2022 concernent la motivation et la rétention des talents, l'attractivité et l'efficacité.

La réalisation d'une enquête interne relative au bien-être, l'inscription du télétravail structurel dans la durée par la mise en place d'avenants à durée indéterminée, la professionnalisation du recrutement et de l'accueil des nouveaux collaborateurs, l'engagement d'une réflexion sur la flexibilité horaire et rémunératoire, la digitalisation de certains processus, une plus grande attention à l'absentéisme, le renforcement des initiatives favorisant les relations interpersonnelles sont autant d'initiatives lancées en 2022 dans le but de motiver, retenir et attirer les talents. Ce qui représente un véritable enjeu au niveau des Ressources Humaines de manière générale.

Une large réflexion a également été engagée en termes de design organisationnel afin de redessiner la structure pour qu'elle réponde aux objectifs d'efficacité et aux ambitions de la SOWAER. D'une organisation « sites », la SOWAER s'est réorganisée autour d'une vision « métiers ». Celle-ci s'est concrétisée par la mise en œuvre du nouvel organigramme le 01/01/2023.

Enfin, en 2022, la SOWAER s'est dotée d'un reporting en matière de Ressources Humaines pas la mise en place d'une note trimestrielle qui permet au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de prendre le pouls de l'organisation et de refléter la dynamique humaine de la SOWAER.

Dans l'ensemble de ses réflexions et de ses initiatives, la SOWAER est attentive au bien-être de ses collaborateurs qu'elle tente de concilier avec une contribution sociale et environnementale. Ainsi par exemple la SOWAER participe à des initiatives solidaires telles que le challenge ELA « Run & Walk » organisé en septembre 2022 sur le site de l'aéroport de Gosselies qui participe à lutte contre les leucodystrophies. Elle organise annuellement, en collaboration avec la Croix-Rouge, une collecte de sang sur son site de Liège. Ou encore elle introduit des critères de durabilité dans ses marchés de fournitures.



Le Conseil d'Administration

Président

URBAIN Vincent (jusqu'au 23.06.2022)
BLANCHART Laurent (à partir du 23.06.2022)

Vice-Président

ETIENNE Jacques (jusqu'au 23.06.2022)
DENEVE Marc Henri (à partir du 23.06.2022)

Administrateurs

DEBRUYNE Vincent (à partir du 23.06.2022)
DEPAUW Deborah
GAUTHIER Ludivine
HANNON Anne-Michèle (jusqu'au 23.06.2023)
IKER Laura
JACQUET Frédéric (jusqu'au 17.02.22)
JOSSART Laurent (à partir du 17.02.2022)
KARL Isabelle (jusqu'au 23.06.22)
LEFEVRE Jonathan (à partir du 23.06.2022)
LEJEUNE Françoise (à partir du 23.6.2022)
LEVEQUE Laurent (jusqu'au 23.06.2022)
MARECHAL Nicole (à partir du 23.06.2022)
MARCQ Fabian (jusqu'au 23.06.2022)
PARTOUNE Luc (jusqu'au 03.03.21)
VAN DEN KERKHOVE MICHAEL (à partir du 23.06.2022)
WARTEL Nastaja (à partir du 23.06.2022)

Commissaires du Gouvernement wallon

CZERNIATYNSKI Nathalie (à partir du 23.06.2022)
HENRY Olivier (jusqu'au 01.05.2022)
VALTIN Rudy

Le Comité de direction

Président

THISQUEN Nicolas

Directeurs généraux

BELOT Alain
DE VILLENFAGNE Thibaut

Commissaires du Gouvernement wallon

CZERNIATYNSKI Nathalie (à partir du 23.06.2022)
VALTIN Rudy
HENRY Olivier (jusqu'au 01.05.2022)

Invités

Jean Santacatterina
Maxime Dujardin
Marc Canivet
Gisèle Magno
Marie-Astrid Alexandre

Conclusion

La SOWAER n'a cessé de poursuivre son action visant à l'amélioration continue de l'exécution des missions qui lui sont confiées dans une perspective de développement durable.

En 2022, elle s'est dotée d'un nouveau contrat de gestion ambitieux avec une visibilité pour l'ensemble de l'équipe à l'horizon 2027. Tout en nous inscrivant dans la poursuite de nos missions, de nouvelles ambitions en termes de développement durable y ont été identifiées. Les nouvelles missions ont été initiées et les autres ont été poursuivies avec :

- un rythme soutenu dans le traitement des dossiers relatifs aux mesures d'accompagnement ;
- une coordination efficace avec divers organismes et entreprises impliqués dans le processus ;
- l'affirmation au plan régional, mais aussi international, de la Wallonie et de la SOWAER, comme gestionnaires de référence d'une politique de développement durable en matière aéroportuaire ;
- l'apport de biens immobiliers en faveur du développement ambitieux et raisonné des zones d'activités économiques situées à proximité des aéroports.

Pour assurer l'efficacité de son action, la SOWAER entretient une concertation régulière avec de nombreux acteurs et organismes concernés :

- le Service Public de Wallonie (SPW) ;
- l'ACNAW, autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne ;
- SKEYES ;
- DGTA (Direction générale du transport aérien) ;
- les sociétés gestionnaires des aéroports et les principaux opérateurs aériens présents à Liège et à Charleroi ;
- les communes, avec dans certains cas et à la demande de celles-ci, des actions d'information particulières, tels que des envois d'informations ciblées par courrier ou des séances d'information ;
- d'autres aéroports, dans le cadre d'échanges d'expériences ;
- l'ARC (Airport Regional Council), association représentant plus de 30 Régions ou localités disposant d'un aéroport situé sur leur territoire ou à proximité ;
- l'ACI (Airports Council International) ;
- l'UAF & FA (Union des aéroports français et francophones associés).

Son dialogue avec le Ministre de tutelle et le Gouvernement wallon est quotidien.

